DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de Fouzilhon

Plan local d'urbanisme (PLU)

Zonage et réservations - Village.

Echelle 1/2000ème

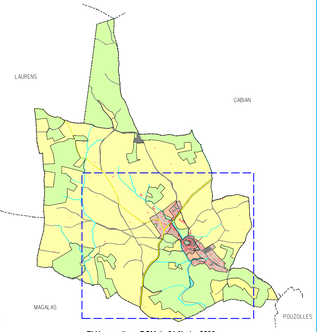

PLU prescrit par DCM du 21 février 2008
PLU arrêté par DCM du 26 juin 2013
PLU approuvé par DCM du 12 juin 2014

Mairie de Fouzilhon

ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE
"Le Delta" - ZAC Mas des Cavaliers
51, rue Charles Nungesser
34130 Mauguio Cedex

AUGUIET
MEHN
VIGNERON

Tél 1: 0467 641 829 Tél 2: 0467 291 832
Tél 3: 0467 863 579 Fax : 0467 650 393
E-mail : ar.architecture@wanadoo.fr

Cadastre numérique :
source D.G.F.I.P 2013

Système de coordonnées :
RGF93 Projection Lambert 93

Extraction de la BD ALTI
source : CG34

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.56.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

IV.b

Réf : fou105plu14_d2a
12 juin 2014

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vrai, véritable et contrôlée par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

a / les zones et les secteurs

- Zone, secteur et sous-secteur.

b / les autres indications

- Espace boisé classé (L.123-1-7 du CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général.
- Emplacement réservé pour voie publique à créer.
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir.
- Zone non aedificandi (zone de protection autour des installations d'assainissement)
- Section de voie ou la création d'accès nouveaux est interdite.
- Protection des éléments architecturaux (article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme).
- Anciennes zone de dépôt répertoriées au POS de 1990

2. - PRESCRIPTIONS DU SCOT DU BITERROIS

(Report indicatif à partir du D.O.G.)

- Corridor écologique à renforcer ou à créer.
- Trame bleue.
- Espace à potentiel agri-paysager et patrimonial.

Zones inondables du P.P.R.I

- R — Zone inondable naturelle de risque grave
- Bu — Zone inondable urbanisée de risque important

Report indicatif, se référer au dossier de l'étude du plan de prévention des risques d'inondation du Bassin Versant Nord de la THONGUE approuvé par arrêté préfectoral du 24 juillet 2003.

N

MAGALAS